

Spécificités des différents types d'exercices coordonnés en Pays de la Loire



	ESP CLAP	MSP	CDS	CPTS
	Equipes de Soins Primaire Coordinée Localement Autour du Patient	Maison de Santé Pluriprofessionnelle	Centre de Santé	Communautés Professionnels Territoriale de Santé
Pour qui ?	Professionnels de santé libéraux du premier recours, libéraux	Professionnels de santé du premier et du second recours, libéraux	Salariés du Centre de santé, professionnels de santé de 1er et 2nd recours	Professionnels de santé de ville (du 1er et du 2nd recours), établissements et services de santé, établissements et services médico-sociaux, professionnels du social, acteur de la prévention, représentants des usagers
Composition	Un médecin généraliste et un autre professionnel de santé	Trois médecins généralistes et un auxiliaire médical	Au minimum 2 ETP de médecins généralistes et un auxiliaire médical	Représentation de toutes les professions de santé
Échelle	Patientèle commune des professionnels de santé	Patientèle commune des professionnels de santé	Patientèle du centre de santé	Population du territoire
Quelles actions ?	<ul style="list-style-type: none"> *Réunions de concertation pluriprofessionnelles avec ou sans patient *Staff *Plan personnalisé de santé *Protocoles organisationnels et avec des actes hors nomenclature *Actions de prévention / ETP 	<ul style="list-style-type: none"> *Accès aux soins *Continuité des soins *Coordination interne entre les professionnels de la MSP (Réunions pluri professionnelles, protocoles pluriprofessionnels, Plans personnalisés de soins) *Coopération externe avec les autres acteurs du territoire, *Formation initiale 	<ul style="list-style-type: none"> *Coordination pour le suivi des patients *Réunions pluriprofessionnelles *Protocoles pluriprofessionnels *Education Thérapeutique du Patient *Actions de prévention *Orientation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> *Améliorer l'articulation entre les acteurs du territoire (Ville- hôpital, soins non programmés, réponse aux situations sanitaires exceptionnelles...) *Organiser la réponse à un problème de santé identifié sur un territoire (prise en charge et/ou prévention) *Faciliter les échanges et le partage d'information entre les acteurs
Prérequis	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir les professionnels de santé qui s'intégreront à l'équipe (patientèle commune) 2. Coécrire un projet de santé ESP CLAP (choix des thématiques et actions autour des problématiques des patients communs) 3. Reconnaissance du projet de santé par l'ARS 	Coécrire un projet de santé MSP global autour des problématiques de santé du territoire (diagnostic de territoire, modalités de coordination), présenté et validé par l'ARS	Formalisation d'un projet de santé dont le projet peut être à l'initiative soit de : <ul style="list-style-type: none"> - Elus locaux - Collectif citoyens regroupé en association - Professionnels de santé Passage en CATS pour validation	Projet de santé populationnelle (à coécrire)
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> *Budget de fonctionnement alloué par l'ARS à notre association régionale (10 000€/équipe/an) <i>Indemnisation individuelle assurée par l'association sur les actions réalisées par les professionnels de santé, selon un barème, sur présentation d'un justificatif.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> *Enveloppe globale, autogérée par l'équipe (indemnisations, recrutements, prestations extérieures) *Financement pérenne et national 	<ul style="list-style-type: none"> *Rémunération principale liée à l'activité des professionnels de santé (Tarification à l'acte) à 85% *Financement pérenne et national dans le cadre de l'accord national des centres de santé (10%) *Subventions (AAP, Aides collectivités): 5% 	<ul style="list-style-type: none"> *Enveloppe globale gérée par les professionnels de la CPTS : financement d'aide à l'élaboration du projet (ARS : 40 000€) *Financement pérenne : CPAM (Accord Conventionnel Interprofessionnel)
Structuration juridique spécifique	Aucune requise Création obligatoire en association loi 1901 pour les actions de prévention	Association loi 1901 et/ou Société Civile interprofessionnelle Ambulatoire	Gestionnaire à but non lucratif : association Loi 1901, collectivité territoriale, établissement hospitalier, Mutuelle, SCIC	Association de Loi 1901 et règlement intérieur
Contractualisation	Convention entre chaque professionnel de santé et l'association régionale ESP CLAP	Avec ARS et Assurance Maladie	Accord national avec l'Assurance maladie	Contrat tripartite (ARS/CPAM/CPTS)
Où s'informer ?	Association ESP CLAP contact@esp-clap.org https://www.esp-clap.org/	Association APMSL contact@apmsl.fr www.apmsl.fr	Co'Santé contact.cosante@gmail.com https://www.cosante.org/	L'interCPTS PdL contact@intercpts-pdl.org https://cpts-pdl.org/